

Liberté Égalité Fraternité

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Année 2024

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés

1- Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis très favorable

Avis favorable

Avis sans opposition

Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire)

15 pts

10 pts

non pondéré

non pondéré

2 - Ancienneté

Ancienneté dans le corps des AAE ou équivalent

2 pts/an (limité à 15 ans)

3 - Exercice de fonctions particulières

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Secrétaire général d'EPLE agent comptable - chef de division	25 pts
Secrétaire général d'EPLE - chef de bureau - responsable de service, de composante (UFR - IUT)	20 pts
Secrétaire général d'EPLE - chef de bureau - responsable de service, de composante (UFR - IUT)	
par intérim	

(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)

15 pts
(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)

10 pts

Fondé de pouvoir 10 pts

Technicien comptable 10 pts

Participation à l'examen professionnel d'APAE (sur justificatif) non pondéré

4 - Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans

en continu 5 pts

Exercice de missions annexes - tutorat /formation non pondéré